



# EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

**MAIRIE DE DOLE**

Délégation de fonctions à Madame Patricia ANTOINE, 7<sup>ème</sup> adjointe, en charge des affaires sociales, des séniors et de la politique de la Ville.

2026-0418

Le Maire de la Ville de Dole,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 ;

**VU** la délibération n°DCM-2026-005 du 20 mars 2026 dans laquelle Madame Patricia ANTOINE a été désignée en qualité de 7<sup>ème</sup> adjointe au Maire ;

## ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de fonctions est donnée à Madame Patricia ANTOINE, 7<sup>ème</sup> adjointe, en charge des affaires sociales, des séniors et de la politique de la Ville pour prendre tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux domaines suivants :

- Politiques sociales et le volet social de la politique de la ville,
- Politiques liées aux séniors et intergénérationnelles,
- Politiques dédiées au quartier des Mesnils Pasteur.

La présente délégation emporte l'engagement et l'exécution des dépenses attachées aux domaines spécifiques ci-dessus, dans la limite de 10 000 € HT.

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Copie en sera adressée à :

- \* Sous-préfecture de Dole,
- \* Service de Gestion Comptable de Dole,
- \* Madame Patricia ANTOINE,
- \* Services concernés.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Dole, le 31 mars 2026  
Le Maire,  
Jean-Baptiste GAGNOUX

